

Compte Epargne 3

La solution idéale pour compléter sa prévoyance

Pourquoi ouvrir un compte Epargne 3 ?

Le compte Epargne 3 vous propose une solution sur mesure assortie **d'avantages fiscaux**.

Le montant versé annuellement sur ce compte est déductible de votre revenu imposable.

Votre charge fiscale est ainsi instantanément diminuée (voir exemples ci-dessous).

Le compte de prévoyance Epargne 3, est exempt de l'impôt anticipé et les frais de tenue de compte vous sont offerts.

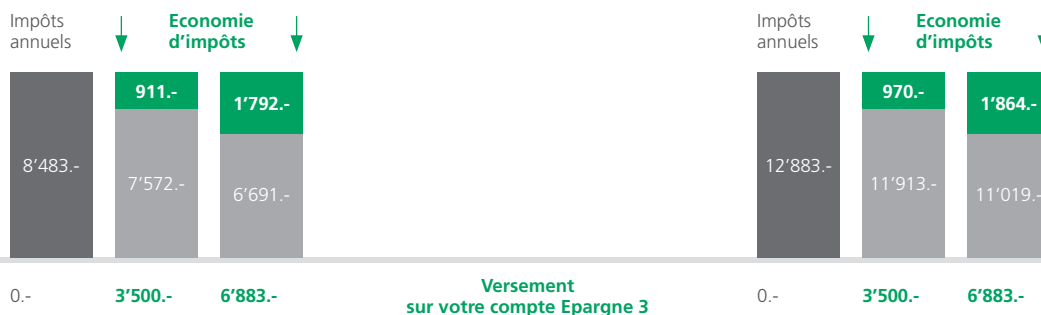
Vous êtes déjà titulaire d'un compte Epargne 3 ?

Pour l'année 2022, les montants maximums déductibles fiscalement sont les suivants :

- **CHF 6'883.-** (si vous cotisez au 2^e pilier)
- **CHF 34'416.-** (max. 20% du revenu déclaré) pour les personnes sans caisse de pension (indépendants)

Si vous n'avez versé que partiellement ce montant, nous vous recommandons d'exécuter votre versement d'ici au **jeudi 22 décembre 2022** afin de pouvoir diminuer votre revenu imposable.

Exemples d'économies fiscales



- Célibataire, sans enfant, Domicilié à Neuchâtel
Revenu imposable : **CHF 50'000.-**
Sans religion

- Marié, 1 enfant, Domicilié à Neuchâtel
Revenu imposable : **CHF 80'000.-**
Sans religion

Pour un calcul personnel et exact d'économies fiscales, rendez-vous sur **le simulateur en ligne**.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'un de nos **12 centres de conseils** pour un entretien personnalisé

Vous pouvez également consulter notre site internet **www.bcn.ch/epargne3** ou contacter nos conseillers au 032 / 723 62 37